

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°1 du 16 avril 2019



### EVOLUTION BSV 2019

Le réseau 2019 est constitué d'environ **320 parcelles suivies par 75 observateurs de 28 structures différentes.**

#### Animateur BSV Vigne Bourgogne - Franche Comté

Pierre PETITOT (CA21 - délégation CRA BFC)

Suppléant : Benoit BAZEROLLE (CA21 - délégation CRA BFC)

#### Correspondants départementaux

Saône et Loire : Christine DUBUS (CA71) – *Changement 2019*

Côte d'Or : Pierre PETITOT (CA21)

Yonne : Florian BUSSY (CA89) – *Changement 2019*

Nièvre : Clémentine MARÇON (SICAVAC)

Franche-Comté : Marianne HENNER (SVJ/CA39)

#### Cellule d'Analyse de Risque composée de 4 membres

Sylvie JACOB (FREDON Bourgogne), Pierre PETITOT (CA21), François-Michel BERNARD (IFV) et Philippe MANGOLD (représentant GIE BFC AGRO).

**Dans le cadre de la réorientation des budgets liés à Ecophyto 2+, le budget consacré à la Surveillance Biologique du Territoire et à la réalisation du Bulletin de Santé du Végétal a subi une diminution très importante (-23%).**

Dans ce contexte, la filière Vigne a dû activer des leviers pour s'adapter à cette baisse de budget. Ainsi pour le BSV Vigne, il a été décidé de supprimer les tournées de début de campagne axées sur les suivis Mange-Bourgeons et Excoriose. **Les 2 premiers BSV (de ce jour et du mercredi 24 avril) apporteront des informations sur la modélisation et les suivis biologiques ; la 1<sup>ère</sup> tournée des parcelles du réseau est programmée le lundi 29 avril.**

### STADES VEGETATIFS

En dehors des parcelles gelées, les stades vont de bourgeon dans le coton dans les secteurs les plus tardifs à 2,3 feuilles étalées dans les secteurs les plus précoces, avec un stade moyen compris entre pointe verte et éclatement du bourgeon.

### MILDIU

**Maturité des œufs d'hiver :** en 2019 ce suivi est effectué sur **21 sites** en Bourgogne Franche-Comté : 7 en Côte d'Or, 5 en Saône et Loire, 6 dans l'Yonne, 1 dans la Nièvre et 2 en Franche-Comté.

Les structures effectuant ce suivi sont : Chambres d'Agriculture 21, 71, 89 (en partenariat avec structures locales), SICAVAC, Société de Viticulture du Jura, Coopérative Bourgogne du Sud.

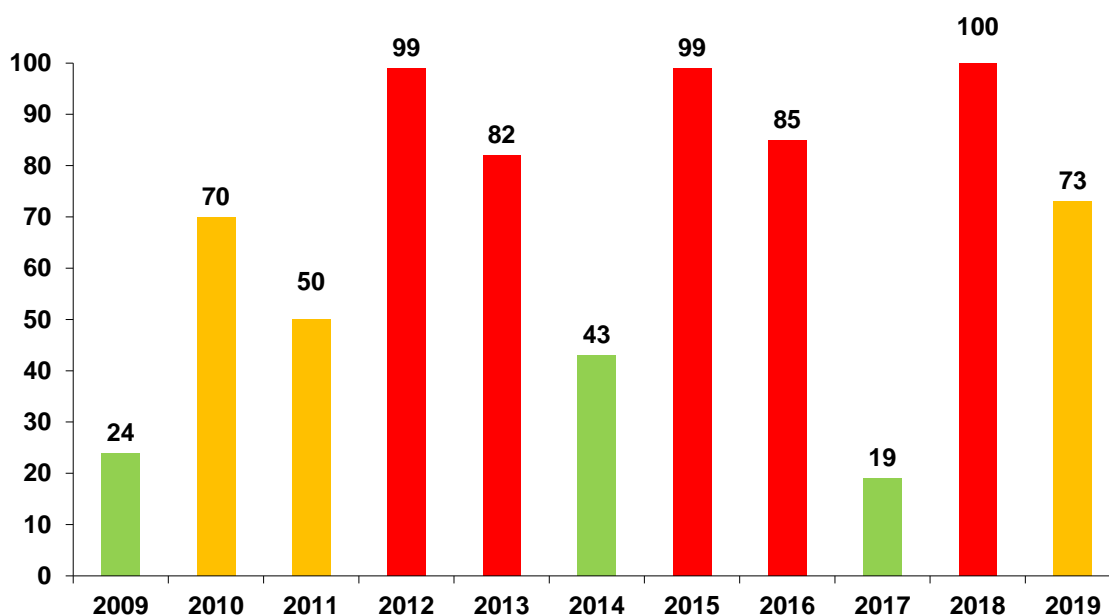
**A ce jour, la maturité n'est acquise sur aucun des sites de suivi en Bourgogne Franche-Comté.** Les dernières mises en incubation donnent des temps de germination > 2,5 jours en Saône et Loire et dans la Nièvre, > 3 jours en Côte d'Or et dans l'Yonne et > 6 jours en Franche-Comté.

Pour rappel, la maturité des œufs d'hiver est considérée acquise lorsque leur germination en milieu contrôlé (20°C et humidité saturante) a lieu en moins de 24 heures.

### OÏDIUM

Le modèle SOV (Système Oïdium Vigne) donne dès le début de campagne une tendance globale sur le risque oïdium de l'année à venir. Sur la base des données météorologiques des 2 années précédentes, cet outil calcule pour chaque poste référence un indice de risque global. Cet indice, compris entre 0 et 100, fournit dès le début de campagne une tendance de la pression oïdium de l'année. Les données simulées doivent être validées par le suivi sur le terrain de témoins non traités qui indiquent le développement réel de la maladie.

Indice de Risque Global - Poste de Beaune de 2009 à 2019



Les simulations SOV effectuées sur **18 postes météo références** du vignoble de Bourgogne-Franche Comté donnent les tendances suivantes : **indice de risque global oïdium 2019 compris sur la plupart des postes oscille autour de 80 sur 100 ; dans les Hautes Côtes les 2 références sont proches de 60 et dans le Jura, l'indice atteint 90 sur les 2 postes de suivi.**

Ces valeurs sont comparables aux années 2013 et 2016. En 2018, l'indice SOV était beaucoup plus élevé mais la pression observée sur le terrain n'a finalement pas été aussi forte que prévue par le modèle.

**Nous rappelons que dans tous les cas de figure, la lutte contre l'oïdium doit être prise en considération au plus tôt à partir du stade 7-8 feuilles étalées.**

### BLACK-ROT

**Maturité des périthèces** : avec la rareté du matériel biologique disponible (pas de black-rot sur grappes en 2018) le suivi 2019 n'est effectué que sur **2 sites** en Bourgogne Franche-Comté qui se situent en Côte d'Or.

**Sur la base du suivi Côte d'Or, la maturité n'est pas encore atteinte.**

### VERS DE GRAPPE

D'après le modèle Tordeuses, **le vol de 1<sup>ère</sup> génération pourrait débuter au plus tôt en fin de semaine.** La pose des pièges doit être effectuée en tous secteurs.



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Prochain BSV : mercredi 24 avril**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

